



Paris, 25 Mai 2012

## Communiqué de presse

### L'ICOM signe un protocole d'accord avec AFRICOM

---

**Le 1er mai 2012, le Conseil international des musées (ICOM) a signé un protocole d'accord avec le Conseil international des musées africains (AFRICOM) lors de la rencontre annuelle d'AAM et de MuseumExpo à Minneapolis, aux États-Unis.**

Avec la signature de ce protocole d'accord, AFRICOM, qui était à l'origine une Alliance régionale avant de devenir une Organisation affiliée de l'ICOM, représentera les positions et actions de l'ICOM en Afrique, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ICOM. Les deux parties s'engagent à coopérer à travers leurs organismes compétents, à communiquer et échanger sur des sujets communs et à encourager la participation à leurs réunions respectives.

L'ICOM et AFRICOM s'efforceront de mettre en place des actions collaboratives dans les domaines d'intérêt communs suivants : l'établissement de normes documentaires ; la lutte contre le trafic illicite à travers des programmes et/ou projets relatifs au patrimoine, accompagnés d'une campagne de sensibilisation du public et des autorités locales en matière de trafic illicite, de fraude et de falsification de documents en Afrique, ainsi que de séminaires et de sessions de formation ; la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, qui font l'objet de politiques culturelles en Afrique ; la promotion de l'intégration régionale en Afrique à travers des événements muséaux ; l'encouragement des échanges et de l'union des professionnels de musées et du patrimoine à travers l'Afrique pour le partage du savoir et des expériences ; le développement d'une action pour promouvoir le rôle des musées africains dans les secteurs du développement durable, du tourisme culturel, du patrimoine matériel et immatériel ; enfin, l'encouragement d'une coopération internationale africaine à travers des approches régionales dans différentes parties du continent africain.

D'autres formes de collaboration sont prévues, comme l'organisation de réunions conjointes lors des conférences générales de chacune des parties, la participation d'un membre d'AFRICOM au Groupe d'intervention de secours aux musées en cas de catastrophes (DRTF) et le financement d'activités de coopération, qui sera décidé par les parties au cas par cas.

Le Président de l'ICOM Hans-Martin Hinz et le Président d'AFRICOM Nath Mayo Adediran ont tous deux exprimé leur grande satisfaction à la signature de cet accord qui marque une étape importante dans l'engagement des deux organisations pour la revitalisation du secteur muséal, en particulier en Afrique.

**International Council of Museums - ICOM**

UNESCO House. 1, rue Miollis . 75732 Paris Cedex 15. France. Tel. +33 1 47 34 05 00, Fax +33 1 43 06 78 62

## **L'ICOM en quelques mots**

Créé en 1946, l'ICOM (International Council of Museums) est une organisation internationale non gouvernementale en relation formelle d'association avec l'UNESCO. Au sein des Nations Unies, elle dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social. L'ICOM est la seule organisation internationale représentant les musées et les professionnels des musées à l'échelle mondiale.

L'ICOM c'est :

- Un forum diplomatique rassemblant des représentants issus de 137 pays et territoires
- Des standards d'excellence pour les musées notamment en termes éthiques avec son *Code de déontologie pour les musées*
- Un réseau unique composé de plus de 30 000 professionnels des musées à l'international
- Un centre de réflexion mondiale composé de 31 comités internationaux représentant les spécialités des musées
- Des missions de service public international notamment dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et les programmes d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou de conflits armés.

**Pour tous les sujets liés à la communauté muséale mondiale et pour interviewer le Directeur général de l'ICOM :** Aurélie AUBOURG - Tél. + 33 1 47 34 91 63 – aurelie.aubourg@icom.museum